

<http://rpvconseil.com/spip.php?article78>



Le dossier ACCRE

- Rubriques - Sociale -



Date de mise en ligne : mercredi 1er décembre 2010

Copyright © cabinet rpv conseil - Tous droits réservés

Voici le formulaire Cerfa n° 13584*02 pour pouvoir demander le bénéfice de l' A.C.C.R.E. Il est accompagné de sa notice.

À adresser au Centre de formalités des entreprises (C.F.E) compétent au moment de la déclaration d'entreprise ou jusqu'à 45 jours suivant la déclaration d'entreprise.

```
.xml|hauteur=400|largeur=518|trace=false>  
.xml|hauteur=400|largeur=518|trace=false>
```

Post-scriptum :

Info supplémentaires sur Pme.service-public.fr et apce.fr